

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 29 mai 2007****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART, François RACHLINE, Maxime SAADA.

Gwénéolé BUCK, Rémi BENSOUSSAN, Marthe POMMIE, Mara DOBRESCU, Frédéric BRIGAUD, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Claude CASANOVA, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU.

**Absents ou excusés**

Emmanuel GOLDSTEIN.

Aude VIDAL (procuration à Gwénéolé BUCK).

Margarete STURM-FOUCAULT.

Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Emmanuel COMBES (procuration à François Rachline), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Jean-François SIRINELLI (procuration à François RACHLINE), Annie THOMAS.

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Nadia MARIK

Pascale LECLERCQ

Estelle FRISQUET

Sylvie CESARINE

Isabelle HOMONT

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie

et du développement,

responsable du service accueil administratif et aide sociale,

directrice de la communication,

responsable du contrôle de gestion à la DES,

assistante de Laurent BIGORGNE.

\*\*\*\*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Décision sur la création d'un programme pour jeunes professionnels consacré aux violences de masse. | p. 2  |
| II.  | Discussion sur le projet d'école de la communication.   | p. 3  |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 23 avril 2007.                                 | p. 13 |
| IV.  | Echange d'informations sur des questions diverses.  | p. 13 |

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 29 MAI 2007**

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Michel Pébereau.

**I. DECISION SUR LA CREATION D'UN PROGRAMME POUR JEUNES PROFESSIONNELS CONSACRE AUX VIOLENCES DE MASSE**

*a) Exposé*

Laurent BIGORGNE indique que la création de ce programme a donné lieu à des groupes de travail et a reçu à l'unanimité un avis favorable de la Commission paritaire. Il s'agit de proposer à des professionnels (diplomates, magistrats, avocats, journalistes, personnels humanitaires, médecins, consultants pour des organisations internationales ou des ONG) de suivre un programme consacré aux violences de masse. Cette formation d'une année se déroulerait en deux temps : un temps d'études et de retour sur les expériences que ces jeunes professionnels auraient pu rencontrer dans le cadre de leurs activités, à travers un retour historique, anthropologique, sociologique, juridique et pratique, et un temps de rédaction d'un dossier d'études. Sciences Po dispose incontestablement de ressources académiques et intellectuelles pour nourrir un tel programme, comme le montrent par exemple les travaux de Jacques Sémelin au sein du CERI, qui s'intéresse depuis longtemps à la question du génocide, ou l'expérience de Rony Brauman, qui est depuis plusieurs années professeur associé à Sciences Po. Ce programme bénéficiera également de l'expérience d'enseignants qui enseignent déjà à Sciences Po, comme Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS, Christian Ingraio, directeur adjoint de l'Institut d'histoire du temps présent, Rafaëlle Maison, juriste, et Eric Chevallier, directeur des missions internationales de Médecins du Monde. Au terme d'un premier semestre qui serait consacré à des retours d'expérience et à des comparaisons internationales et dans le temps, le second semestre serait consacré à la rédaction d'un mémoire d'études doublé de séminaires au sein desquels interviendraient des personnalités qui ont eu à connaître ce phénomène.

L'organisation de ce séminaire est le fruit d'une collaboration entre la direction des études et la direction de la formation continue en tant qu'il s'adresse à un public qui est à l'articulation de la fin d'études et d'une vie professionnelle qui peut s'être déroulée dans des secteurs variés.

*b) Questions et observations*

Marthe POMMIE indique que l'UNEF se félicite de la création de ce programme et de la façon dont il a été créé. En effet, son élaboration a été le résultat de nombreuses discussions et d'une vraie concertation. Elle demande s'il serait possible de créer des passerelles entre ce programme et la mention conflits et sécurité du master d'affaires internationales. Beaucoup d'étudiants seraient intéressés par ce programme.

Vincent UHER annonce que l'UNI salue cette innovation née de la collaboration entre la direction des études et la direction de la formation continue, mais a néanmoins une interrogation : s'agissant d'un programme de formation continue, il demande pourquoi les droits de scolarité ne couvrent pas les frais réels. Il rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil de Direction a voté des droits de scolarité plus élevés que ceux-ci pour les programmes de formation continue.

Laurent BIGORGNE répond que s'agissant des passerelles, il est d'accord à titre exceptionnel pour des élèves du master d'affaires internationales qui auraient déjà une expérience professionnelle. Ce programme n'est pas professionnalisant au sens où il préparerait à un métier concret, il permet plutôt l'analyse de phénomènes très particuliers de l'univers contemporain. On peut donc envisager cette passerelle, mais seulement pour un petit nombre d'étudiants du master. En revanche, les élèves du master d'affaires internationales qui seraient intéressés par ce programme après quelques années d'expérience professionnelle y seraient les bienvenus. En ce qui concerne le coût de ce programme, s'il est fréquenté par quelques élèves de Sciences Po, il le sera au titre des droits de scolarité de Sciences Po. S'il est fréquenté au titre de la formation continue, Sciences Po compte sur le fait que dans 99% des cas, cette formation sera payée par les organisations qui emploient les praticiens qui suivront ce programme. Sciences Po a donc surtout envisagé des conventions avec des organisations qui souhaiteraient lui envoyer des professionnels, plutôt que des situations où des étudiants viendraient pour leur propre compte.

Michel PEBEREAU lit le projet de résolution: « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris décide de la création d'un programme pour jeunes professionnels (« master spécialisé ») consacré à l'étude des phénomènes de violences de masse à compter de la rentrée universitaire 2007-2008. »

c) Vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## II. DISCUSSION SUR LE PROJET D'ECOLE DE LA COMMUNICATION

a) *Exposé*

Richard DESCOINGS indique que pour une bonne information du Conseil, il propose un premier échange de vues aujourd'hui sur la base d'une note qui vient d'être transmise aux membres du Conseil, afin de prendre le temps de la discussion et de la concertation. C'est lors de la séance du mois de juin que le Conseil sera appelé à prendre une décision sur ce projet. Il commence par quelques réflexions d'ordre général. Sa première observation d'ordre stratégique est que quelle que soit la nostalgie que peuvent éprouver les uns et les autres, il faut se faire à l'idée que Sciences Po n'est pas une école, mais un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. S'il n'y avait un système centralisé législatif, on dirait simplement que c'est une université. Mais Sciences Po n'a pas le droit à l'appellation « université » parce que la loi de 1984 prévoit assez clairement que les universités se définissent moins par leurs missions que par leur statut juridique. Les missions de l'université sont la formation initiale et continue, la recherche, les bibliothèques et ressources documentaires, la valorisation de la recherche et la diffusion des connaissances à travers toutes sortes d'activités, dont les presses universitaires. Sciences Po remplit toutes ces missions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Institut a déjà une école doctorale. Or la notion d'école à l'intérieur des universités est une notion classique. Les écoles d'ingénieurs des universités sont des écoles dans les universités. Aujourd'hui, la moitié des nouveaux ingénieurs sont formés dans les universités et par les universités au sein d'écoles. Il ne faut donc pas avoir peur du mot « école » dans Sciences Po, de la même manière que Sciences Po a plusieurs 1<sup>ers</sup> cycles de trois années. Il annonce que la décision du Conseil de créer un 1<sup>er</sup> cycle euro-asiatique va entrer en application dès la rentrée 2007. Il a récemment eu l'occasion de rencontrer le maire du Havre et le président de la région et ils ont confirmé le financement de l'investissement et du fonctionnement. De la même manière que Sciences Po a plusieurs 1<sup>ers</sup> cycles, ce qui ne remet pas en cause la structure intellectuelle de ces 1<sup>ers</sup> cycles, à savoir une formation pluridisciplinaire, ancrée dans l'étude des sciences humaines et sociales, avec une forte vocation européenne et une forte culture internationale, Sciences Po peut avoir à l'échelon des masters un certain nombre d'écoles. Sciences Po a créé une école de journalisme il y a trois ans et est actuellement dans le processus d'évaluation des premiers résultats de cette école par la profession. De la même manière, on peut transformer d'autres masters en écoles.

Qu'est-ce qu'une école par rapport à la structuration classique des masters? Aujourd'hui, Sciences Po a une organisation qui fonctionne bien, mais qui est très administrative dans sa conception. Il y a au sein

de la direction des études et de la scolarité un service des admissions « en râteau » qui s'occupe de toutes les admissions pour tous les cycles et tous les cursus de formation. Sciences Po Avenir organise les stages, l'orientation et le premier emploi pour tous les diplômés futurs de Sciences Po. Le premier élément d'une structuration en école est de passer de cette logique administrative très générale, qui permet difficilement de personnaliser l'aide apportée aux élèves, à une structuration fonctionnelle qui ira depuis le recrutement des élèves jusqu'au recrutement sur le marché du travail en passant par l'organisation des cursus, de l'apprentissage, des stages, le recrutement des maîtres de conférence, et surtout qui disposera d'une capacité à aider de façon beaucoup plus personnalisée les élèves de cette école. C'est déjà le cas pour l'école de journalisme. Si Sciences Po ne va pas plus vite vers cette structuration par écoles, c'est parce que c'est beaucoup plus coûteux qu'une organisation classique administrative, où on industrialise les processus. Mais certains élèves et jeunes diplômés trouvent que ce caractère industriel n'est pas adapté à des besoins qui sont de plus en plus personnels. Le deuxième avantage d'une structuration en écoles est la compatibilité avec les partenaires internationaux de Sciences Po. Il y a bien sûr des relations institutionnelles d'université à université, mais ces relations n'ont de chances que si dans le domaine de la recherche, il y a des relations de département disciplinaire à département disciplinaire ou de centre de recherche à centre de recherche. De la même manière, pour les formations professionnelles, il faut pouvoir isoler des écoles. Tous les grands partenaires internationaux de Sciences Po ont une organisation en écoles qui permet d'avoir des relations beaucoup plus concrètes et immédiates, aussi bien entre les professeurs qu'entre les élèves. Le troisième intérêt d'une structuration en écoles tient aux relations avec la profession. Les entreprises sont de plus en plus sollicitées par l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et elles veulent des informations assez précises concernant les demandes de mécénat ou de partenariat qu'elles reçoivent. Là aussi, la structuration en écoles permet d'être plus clairs, plus transparents et plus efficaces.

A quelles conditions peut-on faire évoluer l'ensemble universitaire que constitue Sciences Po à l'échelon du master vers des écoles fonctionnellement organiques ? En premier lieu, il faut poursuivre le brassage des élèves. De nombreux membres du Conseil sont très sensibles à l'idée que Sciences Po permet que se rencontrent pendant la scolarité des élèves qui ont des aspirations professionnelles différentes les uns des autres. Il faut donc s'organiser au niveau de l'immobilier, en termes de surfaces et de locaux, pour que ces occasions de rencontres existent. C'est la raison pour laquelle le vaste plan de réaménagement des activités de Sciences Po prévoit que plusieurs écoles se trouvent rassemblées dans les mêmes lieux pour que les étudiants de Sciences Po suivant une scolarité organisée sous forme d'écoles aient l'occasion de se rencontrer. La deuxième condition est que pour ceux des élèves qui entrent directement en master et qui n'ont pas reçu la formation intellectuelle fondamentale du 1<sup>er</sup> cycle, il faut maintenir les enseignements de tronc commun, qui font la spécificité d'une formation à Sciences Po. Il ne s'agit pas du tronc commun tel qu'il était pensé à l'époque où le cursus de Sciences Po durait trois ans et où on étudiait à Sciences Po avant de faire quelque chose d'autre. Maintenant que la formation dure cinq ans, si on veut que les diplômés de Sciences Po trouvent un emploi sur les différents marchés du travail, il faut qu'ils aient un niveau de pré-spécialisation de la nature des anciens DESS. En même temps, il faut poursuivre la longue tradition du cursus de Sciences Po et les deux années du master du master doivent prévoir une partie importante d'enseignements fondamentaux proposés à l'ensemble des élèves de master, essentiellement en 4<sup>ème</sup> année parce que la 5<sup>ème</sup> année doit pouvoir être consacrée à l'apprentissage et aux stages, et pour ceux qui veulent s'inscrire en thèse, de passer du temps sur leur mémoire. La formation de tronc commun doit également être diversifiée. Richard Descoings indique qu'il a reçu un plaidoyer de Nouvelle Donne sur le fait qu'il n'est pas possible de ne pas exiger que soit suivi un enseignement de formation continue. Mais il souligne qu'il y a aussi l'Europe, la culture de l'international, la justice, le lien entre la progression de la connaissance scientifique et les sciences sociales. Le champ des connaissances est immense et on ne peut pas se focaliser sur une discipline ou une sous-discipline.

Michel PEBEREAU le remercie avant de passer la parole à Laurent Bigorgne. Il se félicite que le Conseil ait aujourd'hui cette délibération avant décision parce que le document qui vient d'être remis est passionnant. Cette discussion permettra d'aborder différents éléments de ce bilan.

Laurent BIGORGNE indique que la direction a souhaité que les formations actuelles à la communication fassent l'objet d'une remise à plat. L'objectif est de prendre la mesure de l'ensemble des mutations qui sont actuellement au travail dans le secteur de la communication. C'est la même méthode

qui avait présidé aux travaux de la Commission Cotta lorsqu'elle avait travaillé sur le projet d'école de journalisme. Sciences Po a pragmatiquement demandé à nombre de ses enseignants et d'intervenants sur le marché français et international de la communication à l'aider à dessiner le paysage des évolutions de la communication à l'échelle internationale et à penser une formation ayant un nouvel appareillage méthodologique et surtout l'ambition de répondre aux attentes du marché et d'essayer d'anticiper ce qu'il réclamera comme jeunes diplômés dans les années qui viennent. Le document de synthèse sur les réflexions autour de la création de l'école de la communication est articulé autour de trois points : un élément de diagnostic sur les mutations du secteur de la communication, une proposition sur la création d'une école, et le constat d'un atout, Sciences Po, au sein duquel cette école serait ancrée. Laurent Bigorgne passe rapidement sur le précédent que constitue l'école de journalisme. Il souligne néanmoins ses bons résultats : alors que seulement deux promotions sont sorties de cette école, huit élèves sur dix sont d'ores et déjà en activité, et ce dans des médias aussi divers que LCI, France Télévision, BFM-TV, la Tribune, Canal Plus, Radio France, France 24 et l'AFP. Pour le diagnostic sur le secteur de la communication, trois points ont structuré les réflexions. Le premier est la révolution du numérique. Au-delà de la révolution technologique qu'elle constitue, les membres du groupe de travail réuni par Jean-Marie Dru ont précisé que les bouleversements qu'elle avait suscités étaient bien plus profonds. Ainsi, quel modèle d'autorité et de référence dès lors que le paradigme entre l'émetteur et le récepteur est complètement modifié ? Tout le monde peut devenir émetteur et un émetteur anonyme peut acquérir une notoriété bien plus forte que des marques installées depuis des dizaines d'années. Deuxième point de ce diagnostic : comment prendre en compte à la fois la globalisation économique qui est au travail partout dans le monde et la dynamique parallèle de démocratisation de l'accès à la culture et aux flux d'information ? Dans les formations proposées à Sciences Po, les élèves ont-ils les outils nécessaires à la compréhension et à la déconstruction des mécanismes économiques, culturels et sociaux qui sont au travail dans nos sociétés et qui influent sur les besoins des individus ? Par exemple, on demande aujourd'hui à une rame de TGV d'être rapide et fonctionnelle, mais aussi d'avoir été dessinée par Christian Lacroix. Il faut pouvoir comprendre le sens de ce type de geste nouveau. Le troisième point du diagnostic est la remise en cause complète du modèle économique du secteur des médias et de la communication. Toute l'économie pensée dans l'ère des mass médias après la seconde guerre mondiale est aujourd'hui remise en cause et des acteurs nouveaux apparaissent au sein du marché de la communication. Il faut aussi pouvoir en rendre conscients les élèves. Face à ces mutations, le groupe de réflexion a proposé la création d'une école.

Que pourrait apporter cette école dans un paysage français et international où existent déjà d'autres formations ? En premier lieu, il ne s'agit pas de s'inscrire dans le champ spécifiquement français des formations à la communication, qui est structuré d'une part par les écoles de management, qui forment avant tout des managers de très bon niveau, mais qui sont plus soucieux de marketing que de communication, et d'autre part par l'université qui offre le plus souvent des formations de niche. Il existe donc un espace pour une école qui offrirait à la fois une formation intellectuelle fondamentale de haut niveau et l'acquisition par les élèves de méthodes et d'outils critiques leur permettant de répondre aux débouchés du secteur. Quatre points ont été soulignés par les enseignants actuels et le groupe de travail de Jean-Marie Dru : la nécessité d'une formation intellectuelle fondamentale, l'alliance entre les savoirs théoriques et l'appropriation pratique professionnelle, l'internationalisation et un positionnement original qui permettrait à la fois de former la sensibilité et la culture artistique des élèves, leur capacité à lire, voire à anticiper les innovations, et d'assurer chez eux une connaissance pratique et théorique des mécanismes économiques et de l'entreprise. La formation intellectuelle fondamentale sera structurée avant tout par des enseignements communs au sein de l'école de la communication et avec d'autres étudiants de Sciences Po, notamment ceux qui n'auraient pas suivi le 1<sup>er</sup> cycle. Le deuxième type d'enseignements fondamentaux proposés aux élèves envisage l'histoire de la communication non dans un temps court après 1945, mais prévoit de repartir de la rhétorique, du Ve siècle avant JC pour envisager les évolutions de la communication de la rhétorique au numérique. Cela permettrait de voir comment les évolutions technologiques s'inscrivent dans des contextes politiques, culturels et sociaux qui ont été très évolutifs. Le troisième élément fondamental consiste à encourager les élèves, à instiguer chez eux une sensibilité à des arts aussi variés que l'architecture, le design, les arts plastiques, la mode, les sons et l'audiovisuel.

Cette formation a une autre ambition, qui est déterminante et qui caractérise également les masters : elle ne doit, ni dans le choix de calendrier des élèves, ni dans leurs choix intellectuels, opposer des enseignements fondamentaux et des enseignements pratiques professionnels. On ne doit pas accepter que les étudiants sacrifient tel ou tel enseignement fondamental au profit d'enseignements pratiques, ou réciproquement. Il a donc été décidé d'organiser des ateliers qui auraient pour ambition de porter des thèmes ou des événements qui auraient pu marquer une année et de faire travailler ensemble des professeurs et chercheurs pour montrer que la sociologie, l'histoire, l'anthropologie et l'économie peuvent apporter des choses aux praticiens, et de faire travailler en lien étroit des praticiens qui auraient eu à traiter ces thèmes dans leur vie professionnelle. Par exemple, sur la peur dans les sociétés contemporaines, un historien peut éclairer les étudiants sur le sentiment de peur, la permanence et les évolutions de sa représentation, tout comme un sociologue, un anthropologue ou un psychologue pourra venir dire comment sa discipline travaille sur ce thème. Parallèlement, on peut mobiliser des praticiens de haut niveau qui auraient travaillé sur la peur suscitée par un accident industriel ou environnemental, la peur suscitée par la maladie et véhiculée par les médias, la communication des entreprises de sécurité, le discours politique autour des questions de sécurité et la manière dont la notion de peur est instrumentalisée dans le secteur de la communication au sens large. Il s'agit d'une approche à la fois conceptuelle et pragmatique. On peut bien imaginer qu'un de ces ateliers soit consacré à la présidentielle de 2007 avec la même approche d'académiques et de praticiens.

L'internationalisation de la formation repose sur la maîtrise obligatoire de l'anglais pour l'ensemble des élèves, le déploiement d'enseignements utilisant une langue de travail autre que le français, l'accueil de 30 à 50% d'élèves étrangers et la conclusion d'accords avec des universités partenaires de Sciences Po pour proposer des doubles diplômes.

Enfin, l'ancrage de cette école au sein de Sciences Po est un atout. Sciences Po dispose de nombreux atouts à travers la composition de son corps enseignant, son haut degré d'internationalisation, ses centres de recherche, sa bibliothèque et ses nombreux partenariats.

En ce qui concerne l'armature pédagogique proposée, la première année débutera par un seuil de deux semaines, d'abord à travers un séminaire animé par Jean-Marie Dru sur le concept de marque et sur la façon dont marque et civilisation interagissent. La deuxième semaine de séminaire se déroulera à l'étranger avec la visite d'un grand musée international, qui aura pour vocation de faire comprendre aux élèves à quel point il est nécessaire de s'éveiller à l'art, et un exercice très critique sur un certain nombre de thèmes. Une fois entrés au sein de l'école, les étudiants suivront un socle d'enseignements pluridisciplinaires, les ateliers déjà décrits, et des enseignements portant sur la compréhension de l'entreprise, la connaissance des médias et l'appréhension du fonctionnement des organisations. Enfin, la première année comprendra une introduction aux métiers de la communication. Il s'agit d'aider les élèves à s'orienter et ne pas partir du postulat que le choix de l'école de communication implique que chaque étudiant a déjà en tête le type de débouché professionnel qu'il souhaite. Des modules seront donc animés par des praticiens qui viendront régulièrement expliquer comment ils ont construit leur parcours et leur expérience. L'idée est de proposer le panorama le plus vaste possible des métiers de la communication en France comme à l'étranger. La deuxième année sera structurée par trois éléments. Le premier est une alternance entre Sciences Po et une entreprise du mois d'octobre au mois de mars. On souhaite que cette alternance soit souple, que des élèves puissent d'ores et déjà, dans le cadre de l'apprentissage, devenir acteurs à part entière d'une entreprise, mais qu'on n'impose pas un système de contraintes trop lourdes aux élèves, notamment ceux qui trouveraient un apprentissage à l'étranger. Le deuxième élément sera un cycle consacré aux grandes tendances de la communication et des médias. On n'est plus là dans un effort d'orientation, mais dans un effort qui consistera à tirer vers le haut la formation des élèves et donc à animer, à travers une quinzaine de professionnels de très haut niveau, une réflexion sur les évolutions de l'entreprise, des médias et du secteur de la communication. Il est prévu de prendre des personnalités qui marquent ou qui vont marquer le secteur de la communication et des médias et de leur demander de venir expliquer aux élèves ce qu'ils font, quels sont les présupposés des idées qu'ils ont pu trouver et comment leur expérience est reproductible ou pas. Le troisième élément structurant cette deuxième année est la réponse à une commande extérieure : tutorés par un professionnels, les élèves devront réaliser tout au long de l'année un travail en équipe en réponse à une commande faite par une entreprise ou une organisation extérieure à Sciences Po. Les élèves auront à passer des épreuves orales à la fin de leur scolarité.

Le recrutement des élèves est un élément essentiel. Comme toute maquette pédagogique, cette école de la communication vaudra principalement par la qualité des élèves qui seront recrutés. Le souhait de Sciences Po est de recruter largement dans la diversité des origines sociales, culturelles et nationales. On prévoit donc d'accueillir des élèves venant du 1<sup>er</sup> cycle, qui bénéficieront des mêmes modalités que ceux qui entrent dans le master d'affaires internationales, à travers un entretien d'orientation avant l'admission au sein de l'école. Cet entretien aura pour vocation de les aider à préciser leur projet. L'école accueillera également des étudiants ayant un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4 obtenu en France avec une formation juridique, économique ou au management, qui devront passer les épreuves écrites d'admissibilité et un entretien d'admission. Il est également prévu d'accueillir des étudiants venant d'établissements artistiques de très haut niveau. Paris a la chance de bénéficier de la présence de l'Ecole des beaux-arts ou des arts décoratifs. Quelques élèves diplômés de ces écoles, soigneusement choisis à l'entrée, pourraient rejoindre l'école de la communication à travers des conventions passées avec ces établissements publics. Ces quelques élèves apporteraient énormément à l'école de la communication et à ses élèves à travers la culture créative qui est la leur. Enfin, il faut assurer le recrutement d'élèves internationaux. De ce point de vue, les nouvelles sont bonnes, puisque les masters de Sciences Po dédiés à la communication ou au marketing sont déjà très prisés d'un certain nombre d'élèves internationaux qui viennent aussi bien d'Asie que d'Amérique du nord ou d'Europe.

#### *b) Questions et observations*

Erhard FRIEDBERG indique qu'il vient d'un pays germanophone et sait à quel point l'alternance est intéressante. Mais il demande si on est sûr de vouloir en faire une obligation générale, puisque cette école sera aussi un peu un modèle pour d'autres écoles qui vont suivre. Il se demande si on veut vraiment avoir une orientation aussi « tubée » et si on ne peut pas imaginer la cohabitation d'un modèle d'alternance avec la présence d'étudiants ne suivant pas cette alternance. Son souci essentiel tient au fait qu'il n'a pas entendu prononcer le mot « recherche ». Or il pense que le passage des masters actuels à la formule en écoles est le moment qui permettra enfin de devenir une vraie université, de distiller la recherche dans toutes les formations et de faire passer dans les faits l'idée qu'une formation universitaire est une formation dans laquelle la formation par la recherche tient une part importante. Il a conscience du fait que cela signifie que la recherche doit évoluer tout autant que les formations professionnelles. Mais la création de l'école serait l'occasion de faire cesser la distinction pernicieuse qui existe encore et qui veut qu'on fasse de la recherche quand on est à l'école doctorale et autre chose dans les écoles ou les masters professionnalisants. Il souhaite donc qu'on puisse garder la vocation professionnelle de ces écoles tout en en faisant aussi des lieux de recherche, parce que la profession a besoin de recherche et a besoin que la formation de ces jeunes professionnels soit nourrie de recherche, de compréhension des évolutions du secteur par des recherches sur le secteur. Il est donc essentiel de penser dès le départ l'ouverture concrète de ces écoles sur les centres de recherche. Si les étudiants qui sont dans ces écoles découvrent, chemin faisant, qu'ils ont l'intérêt et le talent nécessaire, il faut leur permettre d'accéder à un doctorat. Il pense aussi qu'il faudrait que l'école puisse initier des recherches, qu'elle soit un lieu où on pense des questions qui pourraient devenir des thèmes de recherche. C'est ainsi qu'elle deviendra un lieu vraiment riche d'animation d'une formation à une profession qui soit intellectuellement riche et fondée sur une connaissance empirique réelle. Cela signifie aussi qu'il faudra, à travers les projets de 2<sup>ème</sup> année, introduire la formation par la recherche dans la formation de ces jeunes professionnels. Cela leur permettra de rencontrer le terrain, le recueil de données de première main et le travail sur ces données pour produire quelque chose. Ce processus de formation est essentiel pour de jeunes professionnels. C'est sur ces différents points qu'on pourra construire une vraie articulation entre l'école de communication et les écoles dont il espère qu'elles suivront. Enfin, il souhaite que cette école puisse accueillir un nombre croissant de jeunes professionnels ayant quelques années d'expérience, afin de brasser des populations différentes.

Mara DOBRESCU indique qu'Interzaide-Fac Verte manifeste son enthousiasme devant la volonté d'innovation qui anime ce projet. Le syndicat a néanmoins deux inquiétudes. La première concerne le tronc commun. La page 8 du document de synthèse prévoit un socle commun d'enseignements pluridisciplinaires communs à l'ensemble des masters de Sciences Po. Elle demande combien d'enseignements de tronc commun seront obligatoires pour les étudiants entrant directement en master. Par ailleurs, elle souhaite que les troncs communs soient maintenus aussi pour les étudiants issus du 1<sup>er</sup> cycle, moyennant peut-être un aménagement de la charge de travail. En effet, les troncs communs du

master n'ont rien à voir avec ceux du 1<sup>er</sup> cycle et il est fondamental que les étudiants qui ont suivi un 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po continuent à bénéficier des enseignements pluridisciplinaires de master comme l'espace mondial, les enjeux politiques ou l'histoire des sciences, techniques et sociétés. Si le socle commun était véritablement commun à l'ensemble des étudiants de Sciences Po, cela permettrait d'intégrer davantage cette école de la communication et d'avoir un brassage plus large. Le deuxième point d'inquiétude concerne la visibilité à plus long terme du processus de transformation des masters de Sciences Po en écoles. Elle demande des précisions sur les projets de la direction sur ce point et souhaite savoir quels seraient les principes de cette transformation.

Laurent GERMAIN est très favorable à cette évolution et à la création de cette école. Il souhaite savoir combien d'étudiants accueillera cette école et si une montée en puissance est prévue. L'organisation d'une année en alternance suppose des contacts avec un nombre important d'entreprises. Il demande quels contacts ont été pris avec des entreprises intéressées par l'accueil d'étudiants de Sciences Po. Aujourd'hui, y a-t-il un nombre suffisants d'entreprises pour mettre en œuvre cette alternance le plus rapidement possible ?

Gwénolé BUCK note avec beaucoup de satisfaction qu'il n'y aura pas de sélection à l'entrée de cette école pour les étudiants issus du 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po. Il regrette de ne pas avoir reçu le document de synthèse avant cette séance, ce qui aurait permis de réfléchir plus en amont et de mieux préparer la séance de discussion aujourd'hui. Pour améliorer le fonctionnement du Conseil de Direction, il propose que sur les évolutions des masters, on crée des groupes de travail spécialisés et élargis, associant les responsables des formations qui peuvent évoluer, les membres du Conseil de Direction qui le souhaitent et un certain nombre de professionnels des secteurs concernés. Cela permettrait d'avoir des discussions plus larges en amont au lieu d'avoir comme aujourd'hui un document final élaboré par une commission spécialisée, alors qu'il s'interroge sur certains points. Le document mentionne ainsi que les étudiants français ont généralement des difficultés à comprendre ce qu'est un marché et ce qu'est l'économie. Il aimerait avoir plus de précisions sur ce point. Si les groupes de travail sur les autres formations étaient élargis, tout le monde pourrait se rendre compte plus clairement du rôle des entreprises dans l'élaboration de ces projets. Elles ont certes un éclairage important à apporter, mais comme cela se fait aujourd'hui dans un certain secret, on peut se demander dans quelle mesure les conseils donnés par ces entreprises sont liés au financement qu'elles apportent aux projets. Il s'inquiète du fait que les entreprises qui financent puissent aussi définir le projet pédagogique et qu'on se retrouve ainsi à faire des formations ciblées uniquement sur des débouchés dans une entreprise précise, ce qui compromettrait la polyvalence et la compétence générale nécessaires pour se réorienter sur le marché du travail.

Vincent UHER indique que l'UNI considère que l'évolution de cette école de la communication est positive. Il pense qu'elle est à même d'offrir une formation plus professionnalisante et qu'elle est en adéquation avec la vocation de tout master professionnel à Sciences Po, avec notamment l'ouverture vers le secteur privé et la formation en alternance. Il se réjouit du maintien des enseignements fondamentaux pluridisciplinaires et du fait que cela soit fait avec un cadre souple qui évite l'écueil du plan unique pour tous les élèves. Il a cependant certaines interrogations. Il demande si des mesures de transition sont prévues pour les élèves qui sont actuellement en 4<sup>ème</sup> année du master communication et souhaite savoir s'il y aura déjà des inflexions au niveau de la maquette pédagogique l'année prochaine. En ce qui concerne le modèle choisi pour la formation en alternance, il rejoint la question de M. Germain. L'organisation sur quatre jours par semaine en entreprise et un ou deux jours à Sciences Po est très positive, mais il demande si la durée de six mois n'est pas un peu courte pour inciter des entreprises à recruter des élèves de Sciences Po dans ce cadre. De manière plus générale, sur la formation en alternance et l'organisation de Sciences Po, il est positif d'avoir des écoles qui soient spécialisées dans les contacts avec les entreprises. Par ailleurs, le projet prévoit que l'oral de langue sera forcément en anglais. Il demande si on pourrait prévoir des exemptions pour ceux qui voudraient le passer dans une autre langue. Enfin, Laurent Bigorgne a évoqué l'excellent taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'école de journalisme de Sciences Po. Il ne doute pas qu'il sera aussi bon pour l'école de communication, mais pense que les données qui existent pour l'école de journalisme devraient pouvoir être disponibles pour l'ensemble des masters, par exemple celui d'affaires internationales. La semaine dernière, en Commission paritaire, le responsable du master d'affaires internationales n'était pas au courant de l'obligation de fournir des statistiques sur les débouchés

professionnels. Il serait bon que tous les élèves puissent en disposer avec de meilleurs taux de retour des jeunes diplômés.

Frédéric BRIGAUD indique que Nouvelle Donne soutient le projet d'école de communication, tout comme la professionnalisation des masters. Les entreprises privées constituent un débouché important pour les élèves de Sciences Po et cette professionnalisation est très positive. Dans les interventions de M. Descoings et de M. Bigorgne, il a noté avec un grand intérêt la thématique des tronc communs. Nouvelle Donne souhaite revenir sur le concept de tronc commun et sur la note qu'il a distribué sur ce point, avec un certain nombre de retours positifs. Le syndicat souhaite le même tronc commun pour tous, avec notamment un accent mis sur la pensée politique. On parle souvent des grandes universités internationales, notamment américaines, qui sont les partenaires de Sciences Po. Harvard vient d'introduire cette année un tronc commun de pensée politique.

Richard DESCOINGS souligne que c'est au niveau « college ». Mais Sciences Po n'est plus une école en trois ans. On ne peut pas comparer un collègue américain avec un master à Sciences Po.

Frédéric BRIGAUD comprend cela, mais il craint que pour des étudiants entrés directement en 4<sup>ème</sup> année, et ayant suivi des cursus tout à fait honorables, mais sans avoir fait de pensée politique ou d'enjeux politiques, des noms comme Tocqueville ou la situation au Darfour ne soient pas évocateurs. Or l'estampille du diplôme de Sciences Po est prestigieuse en partie en raison de ce socle d'enseignements fondamentaux et il serait dommage qu'elle soit ternie alors que ces dernières années, il y a eu une augmentation considérable de la valeur de ce diplôme. Il remercie M. Freysselinard d'avoir abordé très souvent ce thème en Commission paritaire parce que cela lui tient à cœur. Il a un point de désaccord avec Mara Dobrescu et est en faveur d'une distinction entre les élèves venant des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po et ceux entrés directement en 4<sup>ème</sup> année. Il est important que ces derniers, afin d'avoir un socle commun de culture, suivent ces enseignements de tronc commun, alors que les élèves ayant suivi ces enseignements en 1<sup>er</sup> cycle pourraient bénéficier d'un choix plus diversifié. Cette proposition a reçu un écho très favorable chez les élèves de 1<sup>er</sup> cycle.

Rémi BENSOUSSAN souhaite intervenir sur la question du périmètre de formation de Sciences Po. Il demande si Sciences Po a vocation à devenir à terme une université ou un établissement d'enseignement supérieur pluridisciplinaire qui offrirait une formation professionnalisante dans chaque domaine existant ou si Sciences Po souhaite garder une cohérence d'ensemble tout en permettant aux étudiants de suivre des formations différentes en fonction de leur choix d'orientation. Cette question peut paraître simpliste, mais il pense que c'est l'inquiétude qui sous-tend certaines réactions devant la création d'écoles. Ce n'est pas le terme « école » qui fait peur et le fait que ces formations s'appellent « écoles » ou « masters » ne change rien. La vraie question est de savoir ce que cette restructuration implique, si elle implique pour certaines formations une sélection à l'entrée, quel sera le poids des acteurs extérieurs dans la définition des cartes pédagogiques, quel sera le lien entre le financement par ces acteurs et leur poids dans la pédagogie, comment sera organisée l'alternance... Si on va vers un établissement très professionnalisant, on risque de cantonner la recherche dans une filière à part menant uniquement à l'école doctorale et de perdre ce qui fait la richesse de l'enseignement à Sciences Po, à savoir l'ouverture sur quelque chose d'autre que la professionnalisation. La vision que l'on a de l'avenir de Sciences Po est un enjeu essentiel et elle est liée à la question des tronc communs et du brassage des étudiants. On peut se demander si la proximité dans le même bâtiment va suffire à créer des échanges intellectuels entre les étudiants. Le but des tronc communs n'est pas seulement l'acquisition de prérequis nécessaires à l'obtention du diplôme de Sciences Po, mais aussi de mêler des étudiants venant d'horizons différents et ayant des orientations différentes et de les faire discuter et travailler ensemble sur les mêmes sujets. C'est en cela que les tronc communs apportent quelque chose différent en master par rapport au 1<sup>er</sup> cycle, où tous les étudiants viennent du lycée. En master, quand on réfléchit sur les enjeux politiques, la discussion entre un étudiant normalien et un étudiant venant d'une école d'ingénieur, avec les approches différentes que cela implique, apporte une plus-value que l'on n'a pas en 1<sup>er</sup> cycle. La question des tronc communs n'est donc pas réductible à celle de savoirs fondamentaux à acquérir, c'est aussi une question d'échanges intellectuels. C'est pour cela que l'UNEF souhaite un tronc commun pour tous les étudiants de master, qui permette une cohérence globale dans l'enseignement à Sciences Po.

Yassir HAMMOUD indique que la Confédération étudiante a un grand intérêt pour ce projet et pour les dispositifs pédagogiques qui ont été élaborés, notamment la mise en place de l'alternance, qui permet des allers-retours fructueux entre le monde du travail et celui de la formation et qui permet aussi de valoriser des compétences et une qualification, ainsi qu'un excellent taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation. En ce qui concerne les tronc communs, la Confédération étudiante estime qu'il est grand temps de se spécialiser en master et que des tronc communs qui occuperaient une trop grande place dans l'emploi du temps des étudiants ne sont pas souhaitables, même si on peut penser à conserver des enseignements communs à tous les étudiants de Sciences Po, qui permettraient des parcours individualisés pour chaque étudiant. Pour ce qui est des besoins individualisés des étudiants en termes d'insertion, de formation et de recherche, qui sont les missions de l'enseignement supérieur, la Confédération étudiante propose la mise en place de structures de concertation et de conseil composées d'une représentation étudiante et enseignante, mais aussi de personnalités extérieures et de représentants d'entreprises, pour répondre aux nécessaires liens entre ces trois missions.

Bruno MAQUART se réjouit de voir apparaître pour la première fois l'objectif de développer la formation et la sensibilité artistique des élèves. Il demande quels outils seront mis au service de cet objectif en dehors de la visite de musées.

Jean-Claude CASANOVA souhaite faire deux remarques. La première concerne le choix du mot école, auquel il est très favorable, parce que c'est un terme qui a une bonne connotation en France et une connotation internationale équivalente. Il ne crée pas les ambiguïtés et les difficultés de compréhension que créent des mots absurdes comme DESS, dont personne n'a jamais su avec précision ce qu'ils signifiaient. Les écoles sont bien vues en France, il y a des universités qui ont des écoles et on voit bien ce que cela veut dire. La situation est la même dans les universités anglo-américaines et allemandes. Il est donc bien que Sciences Po ait plusieurs écoles. Cela voudra dire plus de professionnalisation, ou de recherche au niveau de l'école doctorale. Par ailleurs, il demande si, au moment où le Conseil devra prendre sa décision, il disposera d'une maquette complète qui fera apparaître les volumes horaires et les types d'enseignements afin de voir à quel niveau ils se situent et leur caractère obligatoire ou non. Cela permettra de répondre à l'inquiétude légitime qui a été exprimée sur la formation générale nécessaire aux élèves et éventuellement sur la formation technique. Il imagine par exemple que dans une école de communication, on étudie beaucoup les sondages, ce qui implique un minimum de formation statistique. Comment s'articulent les enseignements, quel niveau statistique donne-t-on aux élèves quand ils ne l'ont pas pour étudier les sondages, participent-ils à des séminaires de recherche, quels sont les volumes horaires ? Si on dispose de cette maquette, on pourra mieux comparer et effacer les différentes inquiétudes qui se sont exprimées.

Jean-Paul FITOUSSI comprend la structuration en écoles de l'ensemble des diplômes de Sciences Po. Mais cela pose un problème qu'il faudra régler dans un sens ou dans l'autre, à savoir celui de l'étanchéité, des passerelles qui existent entre les différentes écoles, et donc de la mobilité des étudiants.

Michel PEBEREAU souligne qu'il adhère tout à fait à l'analyse faite dans la note de synthèse, notamment l'existence dans les métiers de la communication et des médias de chocs technologiques et culturels considérables qui nécessitent de nouveaux enseignements. Il est bien que Sciences Po prenne dans ce domaine le leadership en matière d'enseignements. Il souscrit à l'idée de l'école pour les raisons qui ont été développées par Jean-Claude Casanova. Enfin, il insiste sur la nécessité, face à ces chocs, de faire en sorte que des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle aient la possibilité de suivre cette école tout en exerçant un métier.

Richard DESCOINGS indique qu'il passera la parole à Nadia Marik pour toutes les questions relatives au rôle des entreprises. Il souhaite faire quelques observations d'ordre global. Il répond à Rémi Bensoussan qu'en ce qui concerne le périmètre, il est pour le pluralisme et l'autonomie. Il sait que dans les universités françaises, notamment les plus réactionnaires, qui souhaitent revenir à la situation d'avant 1968, on préfère le monopole, l'uniformité et la défense de ce monopole et de cette uniformité par l'Etat. Il comprend les inquiétudes lorsque des écoles privées de journalisme voient un établissement public venir s'aventurer sur leurs plates-bandes. Il comprend que les facultés de droit fassent preuve d'une immense émotion lorsqu'un établissement comme Sciences Po demande que ses diplômés puissent se présenter à un examen. La position nationale de l'UNEF refuse que des étudiants de

Sciences Po puissent passer le concours d'entrée dans l'école d'avocats. Si Sciences Po demandait à l'Etat d'empêcher les diplômés ayant des titres universitaires de se présenter à l'ENA, en considérant que l'ENA lui revient de droit et que seule la formation dispensée par Sciences Po a une valeur suffisante pour former des hauts fonctionnaires, il aurait sans doute le même type de réactions. Il n'y a de périmètre que fondé sur la capacité à former de futurs jeunes professionnels de talent. L'Institut n'a pas vocation à former des médecins parce qu'il n'en a pas les capacités. En revanche, Richard Descoings refuse la segmentation des parts de marché universitaires où chaque bloc de corporations défend ses petites affaires. Il comprend que les professeurs de droit aient laissé sans problème Sciences Po préparer la formation des magistrats, parce qu'ils consacrent 100% de leur temps professionnel à exercer leur métier, alors que les professeurs de droit consacrent entre 80 et 95% de leur activité professionnelle à être avocats et s'occupent assez peu de leurs étudiants. Il insiste sur un élément stratégique essentiel : il n'y a pas de périmètre préétabli à la capacité de Sciences Po à former de jeunes professionnels. La deuxième question stratégique est la vitesse de la transformation en écoles. Il répond à Mara Dobrescu que cela se fera à la vitesse que permet une organisation fluide et en même temps prudente, puisque la légitimité de Sciences Po se fonde sur sa capacité. Si Sciences Po a déjà cette capacité pour certaines formations, on en tirera les conséquences, et si cette capacité n'existe pas encore, il faudra éviter d'aller trop vite. Le troisième élément stratégique concerne les propos d'Erhard Friedberg. Ce projet dépasse de beaucoup la notion de structuration des formations dans l'école. C'est l'ensemble de l'appareil scientifique de Sciences Po qu'il faut revoir. Jusqu'à aujourd'hui, chacun était bien content que l'on ait d'un côté les formations et de l'autre la recherche. On vient d'un système où la recherche n'avait guère sa place dans les formations. C'est pour cela qu'il y avait des DEA en dehors des formations dites de Sciences Po. C'est pour cela que les professeurs sont souvent considérés comme étant de l'école doctorale. Si on considère que la recherche, ce ne sont pas des périmètres institutionnels et corporatistes, il faut la penser à travers des programmes et à travers des équipes. L'étape d'après sera d'avoir des programmes de recherche thématiques et de pouvoir rassembler à un moment donné des équipes de chercheurs qui pourront encadrer en même temps que les professionnels des entreprises la formation des élèves. C'est dans cet esprit que Richard Descoings a lancé une vaste réflexion au sein de Sciences Po, où il appelle à une sorte de révolution scientifique. Il a confié à Bruno Latour, nouveau directeur scientifique, et si le Conseil scientifique donne un avis favorable, à Philippe Weil, futur directeur de l'Ecole doctorale, le soin de repenser dans ce sens les formations. Si on peut accueillir de jeunes professionnels, ce sera un atout. Bien sûr, le stage paraît important parce que les entreprises veulent que les diplômés aient une expérience. Mais le stage n'est pas exclusif d'un travail de recherche. Il peut y avoir des prestations de service pour les entreprises qui ont pour objet un travail de recherche. En ce qui concerne le poids des tronc communs, la direction présentera au Conseil un projet de maquette qui ne sera pas verrouillé, mais qui donnera une idée concrète de la répartition des enseignements. Quand on parle de tronc commun, il veut croire qu'on pense à une formation intellectuelle commune et à une communauté d'étudiants. Il n'a jamais dit qu'il suffisait de rassembler des étudiants sur une même surface immobilière pour qu'ils parlent ensemble. La formation passe aussi par l'activité syndicale, par les associations culturelles et par tous les endroits où les élèves peuvent parler à d'autres élèves sans que l'Institut leur impose de le faire. Mais il est vrai qu'il faut aussi organiser des moments où ils suivent en commun des cours dans le même amphithéâtre et les mêmes conférences de méthode. Il ne faut pas qu'il y ait étanchéité entre les écoles, il faut des passerelles et surtout des opportunités concrètes de travailler ensemble.

Nadia MARIK répond aux questions sur la participation des mondes du travail sur la formation dispensée à Sciences Po. Il y a quelques années, lorsqu'on a réfléchi à l'évolution du master affaires publiques, on a composé une commission avec un certain nombre de professionnels des métiers du public afin d'avoir leur point de vue sur ce qu'ils attendaient de la formation de futurs professionnels qui allaient exercer ces métiers. Sciences Po utilise cette démarche depuis longtemps, puisque la majorité des enseignants de conférences de méthode sont des professionnels. Les mondes du travail participent donc depuis longtemps à la formation des futurs diplômés. C'est dans ce cadre que se discutent aussi les coopérations de Sciences Po avec les entreprises : on les consulte sur les formations et sur ce qu'elles peuvent attendre des jeunes diplômés. En ce qui concerne le financement, le souci exprimé par plusieurs élus étudiants est un souci constant de la direction de Sciences Po dans les négociations qu'elle conduit avec les entreprises. Aujourd'hui, toutes les participations des entreprises font l'objet de conventions à l'intérieur desquelles il n'y a aucune contrepartie précise de nature à priver

Sciences Po de son entier pouvoir de décision, que ce soit d'un point de vue pédagogique ou d'un point de vue scientifique, par exemple pour les chaires développées par Sciences Po. En matière de financements, Sciences Po cherche des financements complémentaires et dont l'objet est d'aider l'Institut à atteindre un objectif commun. Par exemple, quand l'IEP monte un 1<sup>er</sup> cycle en région et que certaines entreprises le soutiennent dans son investissement et dans son fonctionnement, elles soutiennent l'objectif de Sciences Po de former des générations multiculturelles. Il y a quelques mois, la direction de Sciences Po a refusé un financement important en provenance d'une entreprise connue parce qu'il lui semblait que dans le projet de convention, il y avait un semblant de volonté de la part de l'entreprise de donner à l'Institut un certain nombre d'indications sur la manière dont il devait faire ses choix scientifiques. Sciences Po n'a donc pas conclu d'accord avec l'entreprise en question. Ce souci est toujours présent, mais il disparaît généralement assez vite avec les entreprises, qui comprennent bien que Sciences Po fait son métier mieux qu'elles ne pourraient le faire, sait mieux qu'elles comment recruter des élèves, comment concocter une maquette pédagogique qui fonctionne et comment choisir ses programmes scientifiques. Les entreprises voient donc rapidement qu'il n'est pas dans leur intérêt de s'immiscer dans l'activité de Sciences Po. Nadia Marik rencontre très souvent les représentants d'entreprises et en matière de formation, ce qui est important pour elles est bien sûr l'acquisition de connaissances communes, mais surtout des compétences qui constituent cette formation commune qui intéresse les marchés du travail.

Michel PEBEREAU estime que le débat était très intéressant. Le Conseil recevra les éléments d'information nécessaires pour avoir un débat plus décisionnel lors de la prochaine séance.

Gwénolé BUCK revient sur la question du périmètre des formations, qui pose la question du rapport au tronc commun. Si on se met à former dans des domaines qui n'ont plus forcément de rapports entre eux, aura-t-on encore besoin d'un tronc commun ? Il répond à Richard Descoings que les propos caricaturaux rapprochant la position de l'UNEF de celle des universités les plus réactionnaires ne font pas avancer le débat. Il souhaite donner des éclaircissements sur la position de l'UNEF. Celle-ci n'est pas en faveur de l'appel qui a été lancé par certains membres des facultés de droit. Mais s'il est nécessaire de donner des débouchés aux étudiants des masters d'affaires juridiques et s'il est légitime qu'ils puissent se présenter au concours, l'UNEF aurait préféré que cela se fasse dans le cadre de co-habilitations et de partenariats avec les universités plutôt qu'en les contournant. Cela aurait été bon pour Sciences Po, qui a des choses à apprendre des universités, et bon pour les universités, dont les étudiants réussissent moins bien les concours d'avocat que ceux de Sciences Po et qui manquent cruellement d'une formation pluridisciplinaire et de culture générale. L'UNEF aurait préféré que cela se fasse en coopération avec l'université plutôt que contre elle. Il souligne que c'est une position beaucoup plus nuancée que la caricature qu'en a fait M. Descoings.

Richard DESCOINGS répond qu'il retire les éléments qui ont pu paraître caricaturaux.

Michel PEBEREAU le remercie. ajoute que sur le fond, il partage entièrement le sentiment du directeur, à savoir qu'à partir du moment où un concours est ouvert, l'idée d'en exclure certains français est particulièrement condamnable. En raison de l'heure, il propose de reporter à la séance suivante le bilan de l'aide sociale.

### **III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2007**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

#### **IV. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Vincent UHER signale que dans le courrier que le directeur a envoyé à l'ensemble de la communauté de Sciences Po au début du mois, il a annoncé la création d'un nouveau logo pour Sciences Po. Il demande si ce nouveau logo doit remplacer l'ancien et à quel point il marquera un changement d'identité. Il demande s'il est par ailleurs question de changer le nom de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que si la direction travaille sur un nouveau logo, c'est pour remplacer celui qui existe. Il indique qu'il ne proposera en revanche pas de changer le nom de Sciences Po, qui est très précieux et qui a une longue histoire. Sciences Po n'a pas les moyens d'une très grande entreprise pour installer un nouveau nom de marque et n'a aucune raison de le faire. Pour le logo, on en est encore à tester un certain nombre d'idées. Dès que les choses seront plus avancées, il en informera le conseil.

Gwénolé BUCK demande si la direction pourrait faire un point rapide sur la politique des langues à Sciences Po.

Richard DESCOINGS est d'accord.

La séance est levée à 10h05.